

Grateloup, natur. fr.). Bot. Genre d'algues marines, de la famille des floridées, comprenant trois espèces. Il On dit aussi GRATULOPHELLE.

GRATELUIPE s. f. (gra-te-lui-pé — de Grateloup, natur. fr.). Moll. Genre d'acéphales à coquille bivaive, voisin des cythérées et des ordinares, par son courage, un grand ascendant sur les soldats, devint comte d'Aricque, commanda ensuite l'armée de Bretagne, puis retourna dans sa ville natale, où il finit ses jours. Il fut père des empereurs Valentinien Ier et Valens.

GRATIEN, usurpateur du pouvoir impérial, au commencement du vi siècle de notre ère. Tiré des derniers rangs de l'armée, il fut revêtu de la pourpre impériale, en 407, par les légions de la Grande-Bretagne, et égaré, quatre mois après, par ceux mêmes qui l'avaient élu. Il eut pour successeur Constantin.

GRATIEN, canoniste italien, né vers la fin du xii siècle, mort vers 1150. On ne sait presque rien de sa vie. Moine camaldule du couvent de Saint-Pélicin, à Bologne, on croit qu'il devint évêque de Chiusi. Il est l'auteur d'un *Decretum*, recueil de canons enrichi de notes et de commentaires sur la législation canonique, résumé complet et méthodique qui fut généralement adopté comme base de l'enseignement du droit canon. La première édition de cet ouvrage parut à Strasbourg (1471), intitulée *De Gratiani*. Elle a été rééditée un nombre considérable de fois. Une édition, révisée par ordre du pape, fut publiée à Rome en 1582. Le meilleur texte de l'ouvrage est celui qu'on trouve dans l'édition du *Corpus juris canonici* de Richter (Leipzig, 1833-1839, in-40). Le *Decretum*, qui a fait époque dans l'étude du droit canonique, a donné lieu à de nombreux commentaires, dont les plus remarquables sont ceux de Gratien, *Gratiani canones genuini ab apocryphis distincti, correcti, ad emendatorem codicum fidem exacti* (Turin, 1752, 4 vol. in-40).

GRATGAL s. m. (gratt-gal). Bot. Syn. de RANDEE, genre de rubiacées.

GRATIA DEI s. f. (gra-si-a-dé-i — mots lat. qui signif. grâce de Dieu). Bot. Nom donné à quelques plantes réputées fébrifuges.

GRATIANOPOLIS, nom latin de GRENOBLE sous la domination romaine.

GRATIANOPOLITANUS PAGUS, nom latin du Grésivaudan.

GRATIENUS (Christophe-Philippe), théologien allemand, né à Oberroth (comté de Limbourg) en 1746, mort à Bonn en 1799. Il exerça les fonctions pastorales du ministère évangélique à Heilbronn, à Neustadt, à Offendingen et devint, en 1795, intendant ecclésiastique et pasteur à Wainhagen. Il acquit toute l'affection de ses paroissiens par ses qualités, et mérita leur estime par ses ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : *De harmonia representationum Dei realium* (Tubingue, 1768, in-40); *De monumentis Justini martiris historicis actus dogmaticis* (Tubingue, 1768, in-40); *Essai historique sur l'origine et la propagation du christianisme en Europe* (Tubingue, 1768-1772, 2 vol.); *Histoire de l'origine du christianisme dans les États de l'Europe qui se sont formés des débris de l'Empire romain* (Stuttgart, 1778-1779, 2 vol.); *Principes fondamentaux de la religion* (Leipzig, 1787, 2 vol.).

GRATIEN (SAINT), bourg et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arrond. et à 27 kilom. N.-E. de Pontoise; 1,046 hab. Fabrique de vernis; cressonniers artificiels. Le maréchal Catel, qui fut évêque de Valence, et le général de division de la République, qui fut député de la Seine-et-Oise, et ses environs sont peuplés de châteaux et de villas.

GRATIEN (Flavius Gratianus), empereur romain, fils de Valentinien Ier, né à Sirmium (Pannonie) en 359, mort en 383. Elevé au rang d'Auguste à l'âge de 8 ans, il partagea en 375 l'empire d'Occident avec son jeune frère Valentinien II, qui lui fut imposé par l'élection des troupes, et auquel il abandonna l'administration de l'Afrique et d'Afrique. Il parvint, au reste, avoir conservé la réalité du pouvoir. La première partie de son règne fut signalée par des expéditions sans résultat considérable contre les barbares des rives du Danube. Ses généraux Mellohaudes et Nonnienus remportèrent ensuite (378) une grande victoire, près de Colmar, sur des hordes d'Alémaniques qui avaient franchi le Rhin. La mort de son oncle Valens le rendit, la même année, héritier de l'empire d'Orient; mais, sentant son impuissance à en supporter le fardeau, il appela d'Espagne le comte Théodose, le nomma Auguste et lui confia le gouvernement de ces provinces ravagées par les barbares. Gratien possédait de belles qualités; mais la situation de l'empire exigeait dans le prince de fortes vertus et de vastes capacités politiques. Il était instruit, pieux, chaste et tempérament; mais il manquait d'énergie et de décision. Exempt de crainte, il se laissa cependant entraîner à ordonner le meurtre des principaux officiers de son père; christian fervent, il s'honora en refusant de porter la robe pontificale des idolâtres; mais sa faiblesse le rendit persécuteur; il revêqua les édits de tolérance, fit enlever du Sénat l'autel de la Victoire, confisqua les propriétés des temples, ordonna le banissement de tous les hérétiques (mesure d'une exécution impossible et qui eût dépeuplé l'empire). À ces causes de mécontentement, il faut joindre sa passion pour la chasse, qui lui faisait négliger les affaires publiques, et la préférence exclusive qu'il accordait aux Athènes et à sa garde, où il entretenait de jalousie pour les autres barbares de son armée. Aussi ne trouva-t-il aucun appui lorsqu'il fut attaqué par Maxime, qui avait reçu la pourpre des légions de la Grande-Bretagne. Vaincu dans une bataille près de Paris, il s'enfuit vers l'Italie, fut trahi par le gouverneur du Lyonnais, et livré à Andragé-

thius, général de la cavalerie de Maxime, qui le fit égorger (383).

GRATIEN (Gratianus Funarius), général romain, né à Cibalis (Pannonie), qui vécut dans la première moitié du iv siècle de notre ère. Il acquit, par sa force et par son adresse extraordinaire, par son courage, un grand ascendant sur les soldats, devint comte d'Aricque, commanda ensuite l'armée de Bretagne, puis retourna dans sa ville natale, où il finit ses jours. Il fut père des empereurs Valentinien Ier et Valens.

GRATIEN, usurpateur du pouvoir impérial, au commencement du vi siècle de notre ère. Tiré des derniers rangs de l'armée, il fut revêtu de la pourpre impériale, en 407, par les légions de la Grande-Bretagne, et égaré, quatre mois après, par ceux mêmes qui l'avaient élu. Il eut pour successeur Constantin.

GRATIEN, canoniste italien, né vers la fin du xii siècle, mort vers 1150. On ne sait presque rien de sa vie. Moine camaldule du couvent de Saint-Pélicin, à Bologne, on croit qu'il devint évêque de Chiusi. Il est l'auteur d'un *Decretum*, recueil de canons enrichi de notes et de commentaires sur la législation canonique, résumé complet et méthodique qui fut généralement adopté comme base de l'enseignement du droit canon. La première édition de cet ouvrage parut à Strasbourg (1471), intitulée *De Gratiani*. Elle a été rééditée un nombre considérable de fois. Une édition, révisée par ordre du pape, fut publiée à Rome en 1582. Le meilleur texte de l'ouvrage est celui qu'on trouve dans l'édition du *Corpus juris canonici* de Richter (Leipzig, 1833-1839, in-40). Le *Decretum*, qui a fait époque dans l'étude du droit canonique, a donné lieu à de nombreux commentaires, dont les plus remarquables sont ceux de Gratien, *Gratiani canones genuini ab apocryphis distincti, correcti, ad emendatorem codicum fidem exacti* (Turin, 1752, 4 vol. in-40).

GRATIEN (Jean-Baptiste), prêtre et théologien français, né à Nice ou à Crescenzio (Piémont) en 1747, mort à Rouen en 1799. Il était supérieur du grand séminaire de Chartres, tenu par des lazaristes, quoique éclata la Révolution. Après le vote de la constitution civile du clergé, Gratien se prononça en sa faveur, prêtre le serment civique, devint vicaire de la cathédrale de Chartres, et fut élu, en 1792, évêque de la Seine-Inférieure. En 1797, il fut partie du synode réuni à Paris pour nommer des évêques constitutionnels. On a de lui, entre autres écrits : *Traité ecclésiastique sur les contrats usuraires* (Chartres, 1790); *Exposition de ses sentiments sur les vérités auxquelles on prétend que la constitution civile du clergé donne atteinte, et recueil d'autorités et de réflexions qui la favorisent* (1791, in-80); *Défense de l'exposition de ses sentiments* (1791); *Contre la réforme religieuse gallicane par Henri VIII et la déformation gallicane par l'Assemblée constituante* (1791, in-80); *Instruction pastorale sur la continence des ministres de la religion* (1792, in-80).

GRATIENNE s. f. (grâ-si-én). Comm. Tout de lin de Bretagne.

GRATIFICATION s. f. (gra-ti-fi-ka-si-on — lat. gratificatio, de gratificare, gratifier). Don, libéralité, récompense gratuite, non obligatoire : Obtenir une GRATIFICATION. Offrir une GRATIFICATION. Il ne se trouve point, mais plus assurément que tout ce qui est leur libéralité se constitue sur les affections de leurs sujets; les GRATIFICATIONS portent leurs intérêts en temps et lieu. (Cal de Richelieu).

GRATIFICATION s. f. (gra-ti-fi-ka-si-on — lat. gratificatio, de gratificare, gratifier). Don, libéralité, récompense gratuite, non obligatoire : Obtenir une GRATIFICATION. Offrir une GRATIFICATION. Il ne se trouve point, mais plus assurément que tout ce qui est leur libéralité se constitue sur les affections de leurs sujets; les GRATIFICATIONS portent leurs intérêts en temps et lieu. (Cal de Richelieu).

GRATIFICATION s. f. (gra-ti-fi-ka-si-on — lat. gratificatio, de gratificare, gratifier). Don, libéralité, récompense gratuite, non obligatoire : Obtenir une GRATIFICATION. Offrir une GRATIFICATION. Il ne se trouve point, mais plus assurément que tout ce qui est leur libéralité se constitue sur les affections de leurs sujets; les GRATIFICATIONS portent leurs intérêts en temps et lieu. (Cal de Richelieu).

GRATIFICATION s. f. (gra-ti-fi-ka-si-on — lat. gratificatio, de gratificare, gratifier). Don, libéralité, récompense gratuite, non obligatoire : Obtenir une GRATIFICATION. Offrir une GRATIFICATION. Il ne se trouve point, mais plus assurément que tout ce qui est leur libéralité se constitue sur les affections de leurs sujets; les GRATIFICATIONS portent leurs intérêts en temps et lieu. (Cal de Richelieu).

GRATIFICATION s. f. (gra-ti-fi-ka-si-on — lat. gratificatio, de gratificare, gratifier). Don, libéralité, récompense gratuite, non obligatoire : Obtenir une GRATIFICATION. Offrir une GRATIFICATION. Il ne se trouve point, mais plus assurément que tout ce qui est leur libéralité se constitue sur les affections de leurs sujets; les GRATIFICATIONS portent leurs intérêts en temps et lieu. (Cal de Richelieu).

GRATIFICATION s. f. (gra-ti-fi-ka-si-on — lat. gratificatio, de gratificare, gratifier). Don, libéralité, récompense gratuite, non obligatoire : Obtenir une GRATIFICATION. Offrir une GRATIFICATION. Il ne se trouve point, mais plus assurément que tout ce qui est leur libéralité se constitue sur les affections de leurs sujets; les GRATIFICATIONS portent leurs intérêts en temps et lieu. (Cal de Richelieu).

GRATIFICATION s. f. (gra-ti-fi-ka-si-on — lat. gratificatio, de gratificare, gratifier). Don, libéralité, récompense gratuite, non obligatoire : Obtenir une GRATIFICATION. Offrir une GRATIFICATION. Il ne se trouve point, mais plus assurément que tout ce qui est leur libéralité se constitue sur les affections de leurs sujets; les GRATIFICATIONS portent leurs intérêts en temps et lieu. (Cal de Richelieu).

GRATIFICATION s. f. (gra-ti-fi-ka-si-on — lat. gratificatio, de gratificare, gratifier). Don, libéralité, récompense gratuite, non obligatoire : Obtenir une GRATIFICATION. Offrir une GRATIFICATION. Il ne se trouve point, mais plus assurément que tout ce qui est leur libéralité se constitue sur les affections de leurs sujets; les GRATIFICATIONS portent leurs intérêts en temps et lieu. (Cal de Richelieu).

de l'enregistrement, suivant le mode ordinaire et les règles générales de la comptabilité. Mais il ne peut être alloué qu'une seule gratification, quand bien même plusieurs agents auraient concouru à la rédaction du procès-verbal constatant le délit. Nous remarquons que cette gratification n'est point accordée à tous les agents chargés de constater les délits de chasse; les simples gardes et les gendarmes y ont seuls droit, à l'exclusion de toutes autres personnes, notamment des sous-officiers de gendarmerie, brigadiers, gardes généraux, et des employés des contributions indirectes ou du percepteur. La gratification est prélevée sur le produit des amendes.

Les agents de brigade et les employés des bureaux de douane ont également droit à des gratifications; les agents : 1° quand ils assistent aux naufrages; 2° quand ils convolent des bâtiments de commerce destinés à remonter des rivières; 3° quand ils arrêtent des délinquants; 4° quand ils s'emparent d'individus porteurs de tissus; 5° quand ils surprennent des contraventions aux lois sur le tabac; 6° quand ils saisissent des bâtiments pour contravention aux lois sur les douanes; 7° quand ils arrêtent des individus qui emportent des sels pris dans les marais salants, et que ces individus ne peuvent payer l'amende; 8° de leur côté, les employés des bureaux de douane ont droit, à titre de gratification, à la remise allouée sur les crédits, à la répartition du produit des saisies, au partage du produit des plombs et estampilles, etc.

Enfin, des gratifications sont accordées, pour peine de condamnation aux fers ou à la détention, par deux arrêtés en date des 6 brumaire et 18 ventôse an XII. Aux termes de l'art. 1er de ce dernier arrêté, en cas de condamnation à la détention, si le condamné n'est alloué en gratification, à tout individu qui a arrêté et amené ce condamné, 100 fr. s'il est repris hors des murs de la ville où il a été arrêté, et 50 fr. s'il est repris dans la ville. L'art. 2 du même arrêté ajoute : Tout gendarme ou tout citoyen qui, ayant repris un condamné aux fers ou à la détention, se rendra en prison, n'aura pu y être récompensé, mais qui l'aura remis aux autorités compétentes, pour être provisoirement détenu, devra faire parvenir au ministre de l'intérieur un procès-verbal certifié par qui de droit, constatant l'arrestation, l'interrogation et la détention du condamné. Sur ce procès-verbal, qui sera ensuite adressé à la préfecture du département d'où le condamné sera évadé, comme purgatif, de la loi non vulgaire, le payé immédiatement, en vertu d'un mandat du préfet, sur les fonds affectés aux dépenses imprévues.

Gratification militaire. Cette expression rappelle des usages très-anciens. Dans la milice romaine, les gratifications étaient des récompenses soit en nature, soit en deniers; les légions en touchaient fréquemment de cette dernière espèce. Elles s'appelaient *donativum* et étaient collectives. Elles différaient des récompenses nommées *pretium*, prix, en ce que celles-ci étaient personnelles. Végèce nous apprend que, lorsque les légionnaires recevaient des gratifications pécuniaires, la moitié du montant en était prélevée pour former une masse. Chaque cohorte avait sa bourse ou caisse de gratification. Il y avait aussi dix bourses communes, mais chaque légion avait, en outre, sa bourse commune pour subvenir aux frais des funérailles. Bonaparte, dans un arrêté du 14 ventôse an IV, en ce qui concerne la méthode romaine. Dans les régimes modernes, les gratifications sont des prestations pécuniaires de plusieurs espèces; et il y en a de aussi en nature. On entend, par gratification de première mise d'officier, une gratification qui était accordée, depuis l'arrêté du 9 frimaire an II, aux sous-officiers qui passaient officiers après avoir servi cinq ans comme sous-officiers, sans interruption, dans le même corps; elle était de 300 fr. L'ordonnance de 1823 (10 mars) fixe la gratification par tarif, suivant l'arme, après quatre ans de service. La gratification d'entrée en campagne est accordée, depuis 1792, aux officiers, au moment de l'entrée en campagne; le tarif en varie suivant les grades et l'arme.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : Domestiques largement GRATIFIÉS.

GRATIFIÉ, É